



Créance ancienne prescrite ou forclosée?

Par **PAGES CLAUDE**, le **23/03/2017** à **17:39**

Bonjour

Je reçois ce jour sur papier photocopié une lettre huissier de Cognac(16) alors que j'habite Paris qui ont racheté un crédit de 1995 dont je ne me souvient pas me réclamant une somme de 11 000 euros + intérêt de 8700 euros sans détail ni rien sauf les mentions cdt 2/11/1995 et pv sat 11/03/1996

Quel doit être mon comportement vis à vis de ce courrier

Il y a t il une prescription ou forclusion

merci d'avance

Par **Visiteur**, le **01/04/2017** à **22:52**

Bonjour,

Vous ne payez rien et vous demandez pas ! Et demandez que vous soit montré ou remis un titre exécutoire.